

# Communiqué de presse

---

## L'OGBL revendique un nouvel accord tripartite pour la sidérurgie luxembourgeoise!

Suite à l'annonce faite par ArcelorMittal Luxembourg au travers de la presse de vouloir procéder à un plan de transformation des sites luxembourgeois et au regard de l'approche imminente du terme de l'accord tripartite actuellement en cours, l'OGBL a sollicité une réunion du comité de suivi des effectifs de la sidérurgie.

Cette réunion a eu lieu ce lundi 20 mai sous la présidence du ministre du Travail et s'est déroulée en deux phases.

Il a tout d'abord été procédé au suivi de l'accord actuellement en cours et la direction d'ArcelorMittal a ensuite présenté de manière superficielle les grandes lignes de son plan de transformation nommé «projet SCORE».

En ce qui concerne l'accord actuellement en cours, les différentes parties ont constaté que l'ensemble des engagements pris lors de sa signature ont été respectés et que l'accord suit son cours normal.

Par contre, le projet SCORE basé sur 5 axes de développement, à savoir : le commercial, la numérisation, la réduction des coûts, les investissements et les approvisionnements, s'étalera sur une durée de 3 à 5 années et suscite bon nombre d'interrogations et d'interpellations de la part de l'OGBL.

Ainsi, la direction est dans l'impossibilité de fournir une quelconque date d'application de ce plan ou de chiffrer les réels besoins en terme d'investissement par exemple. La direction se déclare également incapable de chiffrer l'impact de ce plan de restructuration sur l'emploi et prétend en même temps que les seuls départs en retraite, voire en préretraite postée arriveront à en absorber l'impact.

Nous sommes par contre convaincus qu'il y aura un impact sérieux sur les effectifs durant toute cette période!

C'est pourquoi, l'OGBL revendique la poursuite d'un nouvel accord tripartite au-delà de la date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 afin de faire face à toutes les probabilités liées à ce plan de restructuration. Il faut impérativement maintenir les outils du dialogue social luxembourgeois qui ont fait leur preuve par le passé, quitte à les adapter aux besoins actuels.

Pour l'OGBL, cet accord doit obligatoirement inclure:

- les mesures d'accompagnement social bien connues (CDR, divers modèles de préretraite)
- la formation professionnelle continue doit également prendre une place primordiale dans l'accord
- le détail chiffré des investissements d'amélioration des outils



Département Communication & Presse

Olivier Landini

31, rue du Fort Neipperg

B.P. 2031, L-1020 Luxembourg

Tél.: +352/496005-262; Fax: +352/496005-290

presse@ogbl.lu

[www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)

[www.facebook.com/ogbl.lu](https://www.facebook.com/ogbl.lu)

# Communiqué de Presse

(suite)

Actuellement, la direction de l'entreprise persiste dans son obstination et s'estime capable de faire face à ces diverses situations, uniquement par le biais du cadre légal et refuse toute discussion visant un nouvel accord!

L'OGBL est prêt à envisager toutes les modalités et moyens d'action afin d'arriver à un nouvel accord qui pourra répondre aux besoins futurs de l'entreprise, tout en tenant compte des aspirations justifiées du personnel et ce dans le cadre du modèle du dialogue social propre à la sidérurgie luxembourgeoise.

**Communiqué par le syndicat Sidérurgie et Mines de l'OGBL  
le 20 mai 2019**